

actions ordinaires du Grand-Tronc-Pacifique sont cotées à \$100 ou \$150, et c'est cependant ce que l'honorable député d'Assiniboia fait dire au chef de l'opposition. Ce qu'il a réellement dit, se trouve à la page 860 des "Débats", et voici ses propres paroles :

Le peuple canadien qui fournit le reste, soit les neuf-dixièmes des garanties ou de la dépense totale, ne recevra absolument rien sous forme de parts dans le développement futur résultant de cette entreprise, alors que simplement par l'affluence des immigrants et le progrès du pays, ces actions au montant de \$25,000,000, vaudront 100 ou 150 peut-être au dollar.

Cela est bien différent de ce que lui fait dire l'honorable député d'Assiniboia. L'honorable chef de l'opposition dit que plus tard, beaucoup plus tard, grâce au développement du pays, grâce à l'affluence des immigrants, quand nous aurons une population de 20,000,000 ou 30,000,000 et que ces actions auront pris de la valeur, elles seront peut-être cotées à \$100 ou \$150, et il demande de prendre certaines dispositions pour que l'Etat, qui fournit l'argent pour la construction de ce chemin, retire quelque avantage de cette plus-value, si jamais elle se réalise.

Je suis en faveur de la construction aussi prompte que possible, de ce chemin de fer.

Tous les membres de la gauche sont disposés à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer ce résultat. Toute la question est de savoir comment nous devons y arriver et j'aimerais à entendre les honorables députés de la droite—non pas discuter les conditions du prêt fait autrefois au Pacifique-Canadien, non pas une description des progrès de la population, et des récoltes du Nord-Ouest que nous connaissons, tous, non pas des insinuations pour faire croire au pays que l'opposition combat la construction de ce chemin—mais j'aimerais, dis-je, entendre un membre de la droite approuver et justifier les conditions auxquelles ce prêt est consenti et les garanties que le Gouvernement exige en retour.

M. TH. CHISHOLM: Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce soir et dans ce que j'ai à dire, je ne parlerai que pour moi. J'ai suivi avec beaucoup d'attention les discours prononcés par mes honorables collègues de la gauche et j'ai acquis l'intime conviction que cette résolution est très défectueuse et que si elle doit servir de base à un projet de loi tendant à entraîner le pays dans une dépense de \$10,000,000, il faudrait la modifier et l'améliorer considérablement.

Je ne puis pas me résoudre à l'appuyer dans sa forme actuelle. Comme la grande majorité des membres de l'opposition, je suis en faveur de la construction du chemin. Le Canada s'est engagé à construire le Grand-Tronc-Pacifique, et il doit être

construit. Mais si nous continuons à gaspiller notre argent, à faire un mauvais emploi des ressources du pays, comme on voudrait le faire au moyen de cette résolution, le chemin ne sera jamais complété.

Cette partie du chemin entre Winnipeg et Edmonton, est en pleine prairie, il n'y a ni différences de niveau, ni courbes, très accentuées; il n'y a pas de forêts à abattre; il n'y a pas de droit de passage coûteux à acheter et le chemin ne devrait pas coûter plus de \$15,000 par mille. D'autres chemins de fer au Canada et aux Etats-Unis ont été construits à ce prix, dans des régions semblables. Nous avons commencé par donner à la compagnie \$13,000 par mille et aujourd'hui elle nous demande encore \$10,000,000, soit près de \$10,000 par mille. N'importe qui pourrait construire un chemin de fer dans ces conditions. Il n'y a pas un membre de cette Chambre qui ne serait pas en état de construire un chemin de fer de Winnipeg à Edmonton, si l'entreprise était subventionnée au point qu'il n'aurait pas à y mettre un seul sou de son argent.

Si nous devons avoir autant d'ennuis avec la division des prairies, où prendrons-nous l'argent pour construire la division des montagnes et la division de l'Est? Si le chemin, dans le pays plat des prairies, doit coûter des sommes aussi considérables, que coûtera-t-il où il faudra miner pendant des milles à travers la roche vive, dans les Montagnes Rocheuses et dans la Colombie-Anglaise? A ce taux, non seulement le pays sera ruiné, mais il n'aura jamais le chemin.

Il n'est pas trop tard pour que le Gouvernement étudie de nouveau la question et modifie la résolution. Nous désirons que la résolution soit adoptée et que le chemin soit construit, mais nous demandons certaines garanties pour notre argent, et après avoir entendu l'honorable député de Saint-Antoine (M. Ames), l'honorable député de Grey-nord (M. Donnelly), je considère que nous n'avons aucune garantie quelconque pour ces \$10,000,000.

Si nous devons être les banquiers de cette compagnie, agissons comme des banquiers agiraient. Si je me présente à une banque pour contracter un emprunt, on commence par examiner soigneusement les garanties que j'offre. La banque s'attend à ce que je sois en état de démontrer que je possède des biens représentant la somme que je demande à emprunter, et même au-delà. Si nous devons être les banquiers dans un sens, soyons-le également dans l'autre.

De plus, si je contracte un emprunt à une banque, le banquier a en mains, l'argent qu'il doit me prêter et n'est pas obligé d'aller l'emprunter ailleurs. Dans le cas qui nous occupe, le Canada n'a pas d'argent lui-même. Il faut qu'il l'emprunte